



## Répartition des fonds détenus par le notaire

Par **JMBJMB**, le **13/10/2014** à **14:18**

Bonjour,

Je suis l'un des 30 héritiers d'une succession. Cette succession est presque réglée (recherche des héritiers, recherches des produits financiers, vente de terrains) à l'exception d'une vieille maison qui ne trouve et ne trouvera vraisemblablement aucun acquéreur. Le notaire garde les fonds déjà récoltés et ne veut pas les répartir entre les héritiers au prétexte que la succession n'est pas totalement terminée puisque cette fameuse maison n'est pas vendue. En a-t-il le droit ? Peut-on le contraindre à répartir les fonds qu'il a en sa possession ?

Merci de votre réponse.

JM